

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – mardi à partir de 16 H.

## REUNION DU MARDI 07/11/2017

Président : H. GIROUD-GARAMPON

Présents : G. BISERTA, R. NODAM, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS, JM KODJADJANIAN.

Excusés : VACHETTA. M, DENECHERE. G, SECCO. A.

### COURRIER

UO Portugal : La commission reste sur la convocation faite initialement.

Tullins : La commission des règlements après avoir reçu un complément d'information transmet ce jour votre réserve technique à la commission des arbitres. Votre appel devient caduc.

### CONVOCATIONS

#### DOSSIER N° 07 :

Appel du club de BEAUREPAIRE de la décision de la commission de DISCIPLINE prise le 24/10/2017 parue le 26/10/2017 PV N° 362.

L'audition aura lieu le Mardi 21/11/2017 à 19h00.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre et le délégué officiel sont convoqués par leur boîte mail.

## APPEL REGLEMENTAIRE

### NOTIFICATION DE DECISION

REUNION DU MARDI 07/11/2017

**DOSSIER N° 07 :** Appel du club de AS FONTAINE de la décision de la commission des règlements prise le 10/10/2017 parue le 12/10/2017 PV N°360.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : G. BISERTA (Secrétaire), R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS, R.GUEDOUAR.

Appel irrecevable. Le club de l'As Fontaine a transmis son courrier d'appel en date du 2 novembre. Le délai d'appel est de 7 jours après parution de la sanction, le courrier aurait dû être transmis en date du 19 octobre.

*Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 07 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F*

## APPEL REGLEMENTAIRE

### RELEVE DE DECISION

**DOSSIER N° 05** : Appel du club de FROGES FOC de la décision de la commission des règlements et de la trésorerie prise le 24/10/2017 parue le 26/10/2017 PV N° 362.

La commission confirme la décision de la commission des règlements

## APPEL DISCIPLINAIRE

### RELEVE DE DECISION

**DOSSIER N° 03** : Appel du club de l'ASIEG de la décision de la commission de discipline prise le 10/10/2017 parue le 12/10/2017 PV N° 360.

La commission confirme la décision de la commission de discipline.

Le Président  
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire  
G.BISERTA